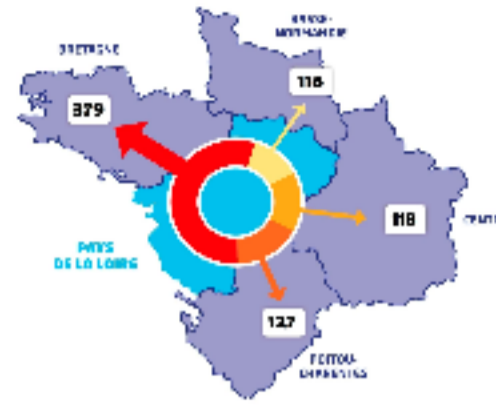


## Programme de travail 2014 : point d'étape

### La réforme territoriale (novembre 2014)

Le portrait que nous avons dressé des « réalités humaines, sociales et économiques partagées entre les régions de l'Ouest » confirme la prédominance de nos relations avec la Bretagne, non seulement en bilatéral, mais aussi vis-à-vis des autres régions voisines : lorsque nous coopérons avec le Poitou-Charentes, le Centre ou la Basse-Normandie, la plupart du temps c'est en commun avec la Bretagne.

Au-delà de cette contribution au débat sur le périmètre des Régions, la session du 24 juin a été l'occasion d'un premier débat sur le fond de la réforme territoriale. Ce travail aboutira fin novembre à une contribution construite à partir du vœu adopté en juin et des questions qu'il pose. Deux aspects seront traités en priorité : nos attentes en termes de proximité et de coordination entre les collectivités.



### La silver économie (janvier 2015)

Le CESER a choisi de placer sa réflexion sous l'angle des innovations sociales, techniques et organisationnelles pour repérer les éléments de rupture et d'amélioration. Elle tiendra compte de la diversité des situations personnelles (du retraité actif à la personne en perte d'autonomie) et des territoires (urbains, péri-urbains, ruraux). Plusieurs questions se posent : Quel rôle pour chacun des acteurs publics et privés ? Comment intégrer la variété des situations entre des seniors acteurs et des seniors consommateurs de produits et de services ? Comment concilier la volonté régionale de développer l'activité économique liée au vieillissement par rapport au respect des impératifs sociaux ?

### La troisième révolution industrielle et agricole (novembre 2014)

La TRIA propose de changer de paradigme du fait de la raréfaction annoncée des ressources qui va générer des contraintes nouvelles sans précédent, et de l'explosion des technologies informatiques et numériques qui ouvre des perspectives nouvelles. Dans un objectif de création de valeur et d'emploi sur le territoire, trois questions se posent :

- Quels atouts, freins, verrous, leviers pour la TRIA en Pays de la Loire ?
- Comment mobiliser les acteurs et les moyens financiers autour des objectifs de la TRIA ?
- Quelles initiatives pourraient relever de la Région ?

Pour y répondre, le CESER s'appuiera notamment sur l'étude comparée de trois initiatives inspirées par Jérémy Rifkin dans le Nord-Pas-de-Calais, à Rome et dans la province d'Utrecht.

### L'intermodalité (novembre 2014)



Du fait du maillage urbain de la région, les déplacements en Pays de la Loire ont tendance à croître avec une part relative des transports collectifs et des modes « doux » qui demeure stable. La Région développe depuis de nombreuses années une politique ferroviaire volontariste : renouvellement du matériel, réouverture de lignes, transformation des gares en pôles d'échanges multimodaux, etc. La loi lui confie désormais le soin de développer l'intermodalité.

Or celle-ci est confrontée à de nombreuses contraintes avec des autorités organisatrices de transport (AOT) aux statuts variés (Régie, DSP, SEM,...) et dont les prérogatives ne s'harmonisent pas facilement, des systèmes de billetterie pas totalement interopérables, une coordination de l'offre perfectible, des évolutions réglementaires et des sources de financement contraintes. La réflexion en cours se structure ainsi autour de trois questions : Entre pouvoir de décision et besoin de concertation : quel positionnement pour la Région ? Quelles conséquences des choix d'intermodalité sur l'aménagement durable du territoire ? Comment placer le client-usager au cœur de l'intermodalité ?

Des premières pistes de réponse émergent pour capter et fidéliser les clients-usagers : tenir compte des flux, penser le parcours de bout en bout en l'indexant sur les plus lents, travailler les correspondances, etc. Il s'agit par ailleurs de faire vivre l'intermodalité par la coordination des acteurs : s'accorder sur un objectif commun, favoriser le conventionnement, mettre en place des schémas d'investissements, etc. Enfin, le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) sera un élément clé du SRADDT : une structure regroupant l'ensemble des acteurs pourrait être mise en place pour le concevoir et en assurer le suivi.

### La territorialisation de l'économie (janvier 2015)

Quelles politiques mettre en œuvre auprès des entreprises pour qu'elles tirent parti de la mondialisation tout en préservant leur ancrage territorial ? Telle est la question posée au CESER. Des exemples montrent qu'il est possible de concilier mondialisation et ancrage territorial. Mais ce n'est pas spontané et sans obstacle : c'est le fruit d'une volonté de l'entreprise et de ses dirigeants.



Or la région des Pays de la Loire dispose de nombreux atouts : la qualité des infrastructures et des services publics, le cadre de vie attractif, une démographie dynamique, la qualité de la main d'œuvre, la diversité et le dynamisme du tissu économique, etc.

L'intervention de la puissance publique est nécessaire pour créer cet environnement favorable. A cet égard, on constate une gouvernance relativement efficace entre les différents partenaires publics et les dispositifs mis en place par la Région vont plutôt dans le bon sens.

Dans cette optique, les préconisations s'attacheront à dégager de nouvelles marges de progrès.

### Le numérique dans l'éducation et la formation (mars 2015)

Le CESER est à mi-parcours de ce travail dont le champ s'étend de la formation initiale à celui de la formation professionnelle. Une vingtaine d'auditions et entretiens ont permis dans un premier temps de dresser un premier panorama des équipements et moyens mobilisés, des usages, des compétences et connaissances dispensées au regard des besoins économiques et de la révolution numérique.

Il s'agit maintenant, à partir de visites de terrain de faire une étude d'impact sur les points suivants :

- Équipements spécifiques, ressources, usages et utilisation de l'Environnement numérique de travail,
- Nouvelles pédagogies, nouveaux usages, création des ressources,
- Compétences, parcours de formation et environnement numérique,
- Modèle économique du numérique pédagogique.

### Le pack 15/30 (novembre 2014)

Le pack 15/30 s'articule autour de l'objectif transversal de l'autonomie. Les neuf pass qui le composent sont ainsi organisés en deux volets : l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités. Leur évaluation révèle une lisibilité relativement difficile pour les jeunes et une gestion complexe. Pour atteindre l'objectif d'autonomie et gagner en cohérence, en efficacité et en simplicité, des pistes commencent à émerger autour de l'accompagnement des jeunes, de l'implication des partenaires dans la diffusion du pack, ou de l'intégration d'autres besoins : santé, engagement collectif, écocitoyenneté,...



Des scénarios d'évolution du pack seront proposés en fonction de l'âge des bénéficiaires et en distinguant aides à l'autonomie et politiques sociales. La notion de pack pourrait être redéfinie comme un label de communication plus qu'un dispositif.

### Coopération interrégionale : le Perche

Le Perche est un territoire de frange aux confins de la Basse-Normandie, du Centre et des Pays de la Loire. Il bénéficie d'une forte identité qui attire de nombreux « accourus » en particulier de la région parisienne. De ce fait, son économie est tiraillée entre agriculture et tourisme et sa gouvernance est éclatée entre de nombreuses collectivités. Les préconisations seront développées autour de trois axes :

- Renforcer l'attractivité touristique : pôle équestre, événements culturels, échanges internationaux, contrat de destination étendu, ...
- Promouvoir l'économie productive : comité inter-consulaire, activités agricoles et industrielles, promotion des produits locaux, politique de l'habitat
- Fédérer le territoire : conférence territoriale, harmonisation des SCOT, projets expérimentaux et/ou transversaux fédérateurs.

Crédits photos : pôle d'échange multimodal du Mans / ville du Mans